Présentation générale du site

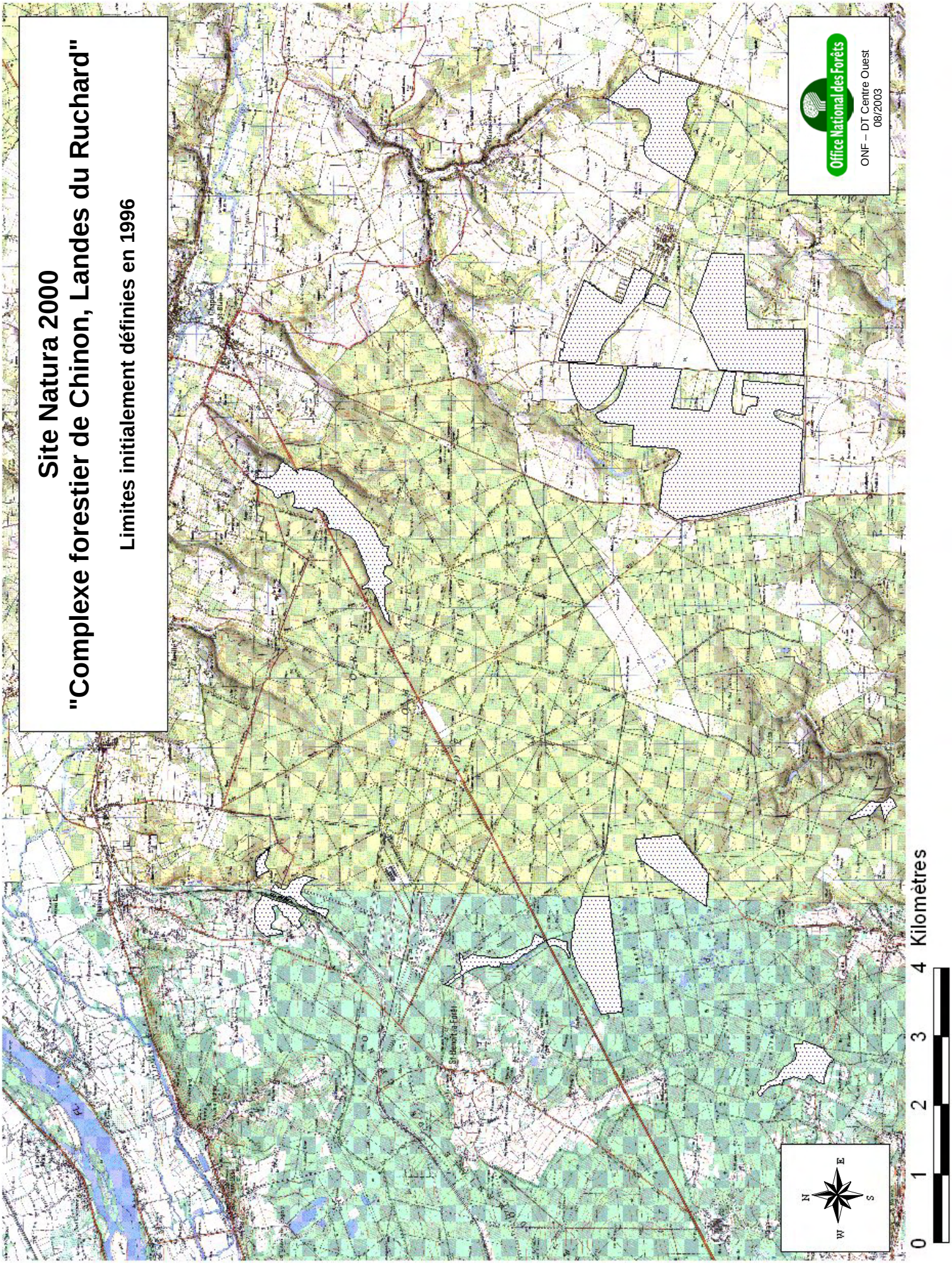
Site Natura 2000
"Complexe forestier de Chinon, Landes du Ruchard"
Limites initialement définies en 1996
Office National des Forêts
ONF – DT Centre Ouest
08/2003
N
E
S
W
0
1
2
3
4
Kilomètres

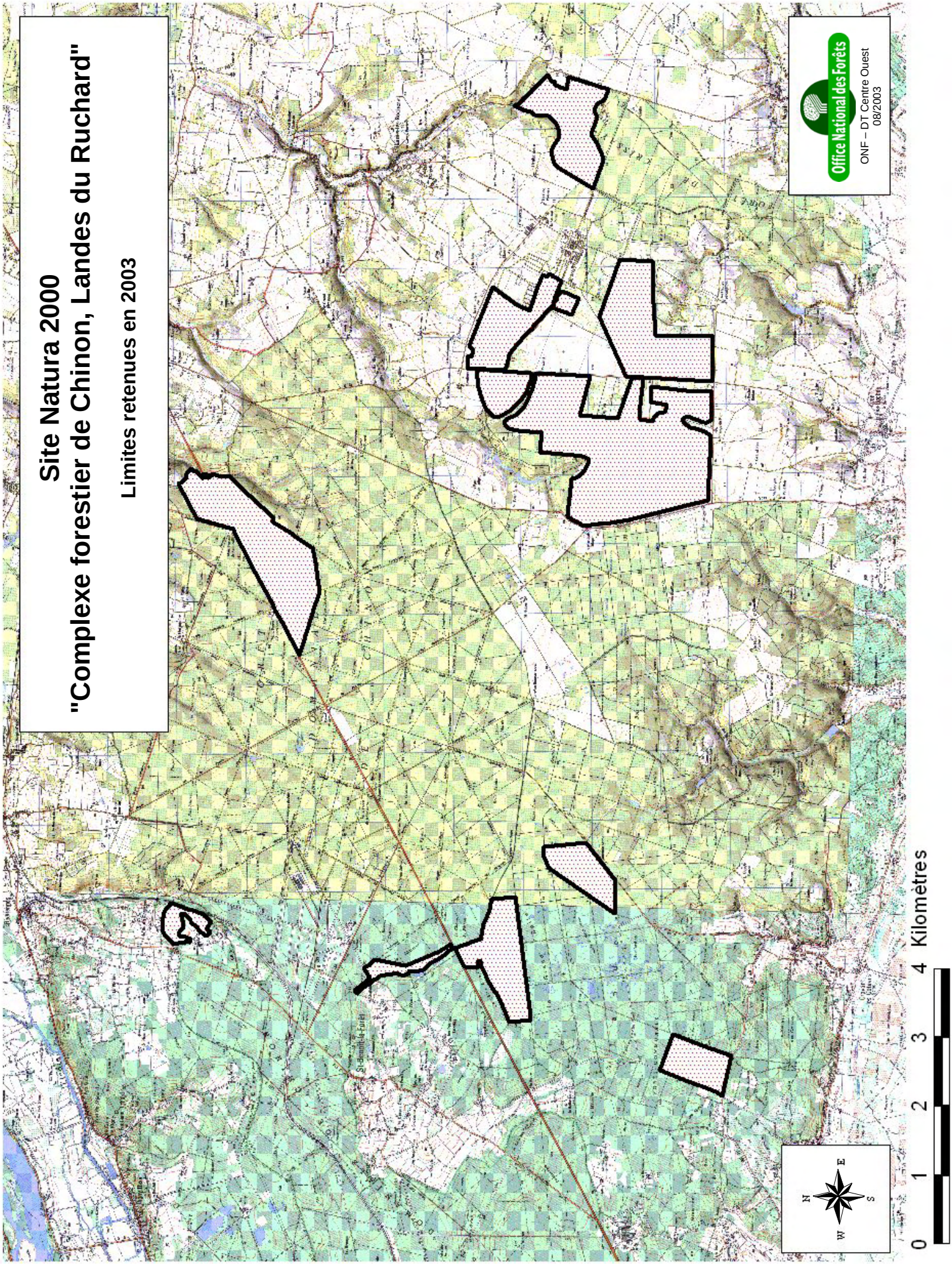
Site Natura 2000
"Complexe forestier de Chinon, Landes du Ruchard"
Limites retenues en 2003
Office National des Forêts
ONF – DT Centre Ouest
08/2003
0 1 2 3 4 Kilomètres
N
E
S
W

1. SITUATION

Le site "Complexe forestier de Chinon, Landes du Ruchard" se trouve en région Centre, dans le département d'Indre-et-Loire, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de la ville de Tours et à environ 10 kilomètres au nord-est de Chinon. Il s'étend sur les territoires communaux d'Avon-les-Roches, Cheillé, Cravant-les-Côteaux, Crissay-sur-Manse, Neuil, Rivarennes et Saint-Benoît-la-Forêt.

D'une surface totale de 1237,13 hectares, ce site morcelé se compose de sept entités géographiquement indépendantes, de tailles différentes - de 20,19 hectares à 798,74 hectares.
Afin de faciliter le repérage de ces entités dans la suite du document, un nom a été attribué à chacune d'entre-elles, en suivant les appellations usuelles ou la toponymie : Vallon du Maupas, Vallon de Turpenay, Vallon du Châtelier, les Grandes Landes, la Sablonnière, le Jeu de Boules, le Ruchard.
Les périmètres de certaines de ces entités ont été modifiés au cours de la réalisation de ce document d'objectifs (voir cartes pages précédentes). Une entité a été abandonnée en raison de l'absence d'habitat d'intérêt communautaire ; d'autres ont vu leurs limites transformées pour des raisons de présence effective d'habitats ou de simplification de gestion (en incluant l'intégralité de parcelles forestière notamment). La surface totale du site est ainsi passée de 1147,07 ha à 1237,13 ha, soit une augmentation de la superficie initiale de près de 8 %.
Ces modifications ont fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage du site du 18 novembre 2002, présidé par Madame la Sous-Préfète de Chinon (voir l'extrait du compte-rendu du Comité de pilotage du 18/11/2002 en Annexe 1).

2. PARAMETRES PHYSIQUES ET PAYSAGES

La forêt de Chinon et les landes du Ruchard s'insèrent dans la sous-région naturelle du Chinonais, composante principale de l'interfluve Vienne - Loire (qui intègre l'interfluve Indre - Loire).
Cette zone se présente comme un vaste plateau subtabulaire, incliné du sud-est vers le nord-ouest, dont l'altitude varie de 100 m à l'est à 70 m à l'ouest et au nord. Ce plateau est entaillé par endroits par des vallons plus ou moins encaissés.

Les **formations géologiques** sur lesquelles repose le site - Sénonien, Eocène détritique, limons des plateaux et sables éoliens quaternaires - ont un caractère général siliceux. En profondeur, plusieurs couches calcaires ("tuffeaux") sont en place : le Tuffeau jaune de Touraine affleure ainsi par endroits, dans le fond de vallons (Vallon du Maupas, notamment).

Etroitement liés aux formations géologiques sous-jacentes, **les sols** sont ici globalement acides. Se développent en grande partie des sols de type lessivés dégradés. Assez abondants également, des sols planosoliques alternent avec des sols bruns faiblement lessivés caillouteux, sur pentes. Ponctuellement, des sols à pseudogley (à hydromorphie marquée) apparaissent. Tous ces types de sols sont marqués par une hydromorphie temporaire plus ou moins intense.

Le **réseau hydrographique** n'est représenté que par quelques ruisseaux de faibles largeurs (quelques mètres) et profondeurs (quelques décimètres), souvent à écoulement saisonnier (secs en été) au moins sur une partie de leur cours. Le secteur de « landes » comporte un grand nombre de mardelles (petites mares).

L'ensemble forêt de Chinon – landes du Ruchard bénéficie d'un **climat** tempéré à tendance océanique, avec des poussées ligériennes (influence de la Loire) et aquitaniennes. Ceci se traduit par des hivers doux, des étés relativement chauds, une bonne régularité des précipitations sur l'année et une dominance des vents de secteur sud-ouest/ouest. La température moyenne annuelle est de 11,2°C à Cheillé, au nord de la forêt de Chinon, et de 10,3 °C à Avon-les-Roches, au sud du secteur de landes. Les précipitations sont plus importantes dans la partie est de la zone considérée, avec plus de 710 mm de pluie par an en moyenne, contre environ 650 mm à l'ouest.

L’appellation du site désigne les **paysages** qui le caractérisent : un ensemble forestier et des landes. En effet, un massif forestier couvre la majorité du territoire, dans sa partie nord principalement, tandis qu'au sud se trouve un secteur de landes. La forêt, pour l'essentiel "forêt domaniale de Chinon" (d’un peu plus de 5000 hectares), est composée majoritairement de peuplements feuillus, accompagnés de résineux. Les landes sont en grande partie enrésinées à l'ouest, et présentent un aspect plus "ouvert", avec quelques arbres et bouquets d'arbres, vers l'est.

3. BREF HISTORIQUE SUR L'EVOLUTION DU SITE

La zone où se trouve le site n'était très certainement qu'un seul massif forestier autrefois.
Tandis que ce qui est aujourd'hui la forêt domaniale de Chinon a toujours conservé un caractère plus ou moins forestier, plus au sud, le secteur de "landes" a connu des défrichements pour diverses raisons (recherche de fer, terres cultivables …).

Malgré des épisodes de "ruines", la forêt de Chinon - qui connaît des actes de gestion depuis le XVe siècle au moins - était de nouveau presque entièrement boisée dès la fin du XIXe siècle.

En revanche, au sud, l'abandon des terres les plus pauvres ne s'est pas traduit par une reforestation spontanée car des feux étaient régulièrement allumés pour avoir de l'herbe tendre à faucher – ces feux étant parfois à l'origine d'incendies incontrôlés, qui ont progressivement anéanti toute végétation ligneuse.
Ainsi, jusque vers 1950, les forêts du sud étaient réduites à l'état de lande.

La partie des landes communales qui intéressent le site (communes de Saint-Benoît-la-Forêt et de Cravant-les-Côteaux), a commencé à être reboisée, en pin, en 1950. Les boisements se poursuivent depuis (les premiers ayant parfois été détruits par des incendies), et il ne subsiste aujourd'hui que quelques îlots de lande parmi les plantations de pins.

Le Ruchard, utilisé aux mêmes fins d'exercices militaires depuis 1872, offre encore aujourd'hui un paysage très ouvert de zones à végétation rase, prairies, landes avec quelques bosquets d'arbres, à l'exception du "nouveau camp", partie la plus à l'est, constituée d'une forêt feuillue dont le nombre de vieux chênes (d'un âge moyen de 130 ans) laisse à penser que ce petit massif connaît ce caractère forestier de longue date.

Des traces de présence humaine ancienne existent dans certaines entités du site.
Dans le Jeu de Boules, plusieurs alignements mégalithiques ont été recensés. Ils sont constitués de grosses pierres qui aujourd'hui dépassent de plusieurs dizaines de centimètres du sol (jusqu'à environ 50 cm), et sont plus ou moins camouflées par la végétation. C'est d'ailleurs la présence de ces nombreux blocs rocheux qui est à l'origine du toponyme du lieu.
Le "Camp du Maupas" se trouve au nord du vallon du même nom. Il s'agit d'une enceinte rectangulaire d'environ 120 par 90 m, à cheval sur les parcelles forestières 61 et 62.

Caractérisé par un talus interne et un fossé externe, cette enceinte s'apparente aux enceintes religieuses gauloises et daterait de 120 à 50 ans avant J.C..
Toujours dans l'entité du Vallon du Maupas, sur la parcelle 57, la présence d'un fossé de délimitation, de plusieurs centaines de mètres de long, en grande partie parallèle au cours du ruisseau, semble attester l'existence passée d'un prieuré. On ignore encore où se trouvait exactement le bâtiment principal, mais une station bien délimitée de fougère calcicole (*Phyllitis scolopendrium*) prouve la présence de matériaux rapportés dans le sol (partie sud de la parcelle, qui servait peut-être de zone de culture, au sud du ruisseau). La forme particulière de ce site en "cuvette" laisse penser qu'une cave voûtée, aujourd'hui effondrée, aurait été construite ici. Un peu plus loin, un alignement de blocs de pierre ressemble à des bornes de délimitation de territoire.

4. PROCEDURES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION EN COURS

A l'exclusion du "nouveau camp" du Ruchard, les entités du site "Complexe forestier de Chinon, Landes du Ruchard" sont toutes comprises dans des **Z.N.I.E.F.F.** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) :

Z.N.I.E.F.F. de type I (secteur délimité caractérisé par son intérêt biologique remarquable) :

- N° 40020001 -"Landes de Cravant-le-Ruchard" , concerne : le Camp du Ruchard, la Sablonnière, les Grandes Landes, le Jeu de Boules
- N° 40020005 -"Vallon du Doigt et du Maupas", concerne le Vallon du Maupas
- N° 40020006 -"Vallon du Châtelier" : concerne le Vallon du Châtelier

Z.N.I.E.F.F. de type I et II (grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes) :

- N° 42750000 -"Vallon de Turpenay" : concerne le Vallon de Turpenay

Deux des entités bénéficient d'une **protection**.
Il s'agit d'une part, du Vallon de Turpenay, dont une grande partie du territoire est incluse dans un **Site Classé** dit "Clairière de Turpenay", d'autre part, du Vallon du Maupas, pour lequel l'Office National des Forêts a créé une **Réserve Biologique Dirigée** (RBD), en 2000.

Voir les cartes des ZNIEFF, du Site classé et de la RBD en Annexe 2.

Lande sèche

Brande *ou*
Bruyère à balais
(*Erica scoparia*)

Ajonc nain
(*Ulex minor*)

Le Jeu de Boules – Forêt Communale de Cravant-les-Côteaux

Molinie
(*Molinia caerulea*)

Callune
(*Calluna vulgaris*)

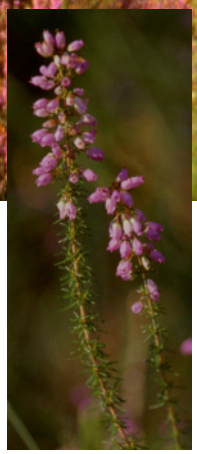

Bruyère cendrée
(*Erica cinerea*)

Photographies : D. JAMMES